

# COMPTE RENDU DU CTP DU 03 DECEMBRE 2007

## 1) RATIOS :

Les propositions de la direction affichaient 100% pour les agents ayant réussi un examen professionnel. Pour les promotions à l'ancienneté, on notait une différence d'appréciation selon la catégorie :

**Catégorie C** : 100% sauf pour l'accès à adjoint 1<sup>ère</sup> classe (50%)

**Catégorie B** : 50% pour accès à rédacteur principal (ou contrôleur) principal et **SEULEMENT** 20% pour l'accès à rédacteur (ou contrôleur) chef !!

**Catégorie A** : Les propositions affichaient un taux de 100%, ce qui nous semblait injustifié comparé aux taux des catégories B ou C.

Il s'avère qu'après demandes d'explications, le directeur du SDIS reconnaît qu'il a bel et bien instauré un quota pour les attachés. **En effet, seulement 6 d'entre eux** pourront passer principaux même s'ils ont les conditions pour être promouvables. Les 100% affichés sont une véritable supercherie. !!!

**NOUS AVONS DEMANDE UN RATIO DE 100 %** pour tous les agents remplissant les conditions, car c'était l'occasion d'offrir au personnel un avancement de carrière plus rapide, en ces temps de baisse du pouvoir d'achat.

**Refus catégorie de Delaigue complètement hermétique à toute discussion.**

Nous avons exigé que le SDIS annexe à la délibération sur les ratios ou la délibération sur le vote du budget, l'état du personnel afin que nous puissions vérifier le bien fondé des indications de la direction sur l'état du personnel. Nous avons rappelé que c'est **UNE OBLIGATION LEGALE qui n'est pas respectée par le SDIS.**

**Nous avons demandé que le SDIS fasse un effort pour la préparation d'examen professionnel** notamment en catégorie C pour les adjoints administratifs ou technique 2<sup>ème</sup> classe qui doivent obligatoirement réussir un examen professionnel pour accéder au grade supérieur. Ces formations pourraient être incluses dans le cadre d'un plan de formation individualisé.

La direction serait d'accord pour ces formations, **MAIS SUR LEUR TEMPS PERSONNEL !!!!**

**Abstention de la CGT pour l'avancée globale du rapport.**

## 2) RAPPORT SUR LES PRIMES :

Nous avons demandé à ce que la délibération pour la réfaction sur les primes pour les absences autres qu'événements familiaux soit rajoutée au rapport qui nous était soumis. Il nous a été répondu que cela n'était pas possible car les rapports du CA étaient déjà transmis. La direction nous a donné l'assurance qu'une prochaine délibération inclurait toutes les absences exceptionnelles.

**Pas d'observation particulière sur ce rapport : vote pour**

## 3) PDA :

**GROSSE ARNAQUE SUR CE DOSSIER !!!!!**

Le développement durable et l'environnement étant un sujet sensible pour les politiques, nous pensions que le SDIS continuerait son effort pour promouvoir les transports collectifs.

**Nous avons eu une énorme désillusion.**

**La direction a catégoriquement refusé d'accorder plus de 30 €** sur les abonnements du personnel TCL + TER. La prise en charge des abonnements TCL est actuellement de 23 €  
**Le SDIS n'accorde « généreusement » que 7 € supplémentaires** aux agents qui bénéficient de l'abonnement TCL !!!

Les agents n'ayant pour l'instant aucun abonnement pris en charge auront **30 € maximum** pour le train, mais ne pourront pas demander une autre participation s'ils ont besoin des TCL.

**Nous avons demandé une participation de 50% du montant de la carte OURA TCL+TER**, en faisant remarquer le **coût très élevé du transport** (parfois plus de 10% du salaire). Certains agents habitant à l'extérieur de Lyon pour avoir un logement moins cher, parfois à une distance relativement importante, paient un abonnement qui peut dépasser 100 € mensuels.

**Nous avons essuyé un refus catégorique de la direction qui a eu comme argument en réponse : « LES AGENTS N'ONT QU'A HABITER MOINS LOIN ».**

Chacun appréciera ces propos, d'autant plus que l'on sait que **certains cadres et officiers supérieurs du SDIS dont le loyer est pris en charge par la collectivité, n'ont pas ce genre de préoccupation.....**

La direction considère que les 7 € (ou 30 € pour certains) qu'elle accorde « généreusement » est déjà un geste **très positif ! ! !**

**Abstention de la CGT pour ne pas pénaliser plus le personnel**

#### 4) **BEA** :

Nous avons rappelé notre position évoquée lors du CTP du 30 mai 2007 :

- a) Le BEA n'est rien d'autre qu'une **privatisation partielle des services**. Le syndicat ne peut qu'être contre. Le SDIS aurait pu faire les prestations en interne en se dotant d'un véritable service technique.
- b) Le BEA représente un **coût très élevé pour le SDIS**.

montant de 130 237 071 €+ l'indexation (231% sur 30 ans)

A ce coût s'ajoute la perte du FCTVA sur les travaux effectués et autres subventions éventuelles que le SDIS aurait pu percevoir au titre des travaux.

#### c) **Incidence sur le personnel**

Moins d'activité = moins de personnel = moins de possibilité de promotion pour le personnel.

#### d) **Non respect de la réglementation européenne**

e) **Incidence également pour le contribuable** qui devra payer par l'intermédiaire des impôts payés au Conseil Général.

**VOTE CONTRE DE LA CGT**